



DEMANDE D'ADMISSION AU SEJOUR :

« ETRANGER MALADE »

OU PARENT D'ENFANT « ETRANGER MALADE »

(Articles L.313-11 point 11° ou L.311-12 du CESEDA ou article 6 point 7 de l'accord Franco-Algérien)

Fiche d'identité générale de la personne « malade »

Nom (de naissance) :Prénoms.....

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le :/...../..... (format : Jour/Mois/Année)

Lieu de naissance : VillePays.....

Nationalité :

Adresse en France :

Tél :Mail :@.....

Date d'entrée en France :/...../.....

Conditions d'entrée en France (Visa C, Visa D, etc , Titre de séjour européen, irrégulière,...) :

Lorsque la personne « malade » est mineure : Fiche d'identité générale de la personne accompagnante

Nom (de naissance) :Prénoms.....

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le :/...../..... (format : Jour/Mois/Année)

Lieu de naissance : VillePays.....

Nationalité :

Adresse en France :

Tél :Mail :@.....

Date d'entrée en France :/...../.....

Conditions d'entrée en France (Visa C, Visa D, etc , Titre de séjour européen, irrégulière,...) :

NB : un dossier doit être déposé pour chaque personne souhaitant solliciter le séjour en qualité d'accompagnant

Situation familiale de la personne sollicitant le titre de séjour

Célibataire Marié(e) Concubin(e) Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si mariage ou PACS :

Date du Mariage ou PACS :/...../..... Lieu du mariage ou PACS :

Identité du conjoint ou partenaire :

Nom de naissance :Prénoms.....

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le :/...../..... (format : Jour/Mois/Année)

Lieu de naissance : VillePays.....Nationalité :

Résidant en France : Oui Non Si Adresse différente de la votre, précisez :

.....

Enfants de la personne sollicitant le séjour

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de résidence (Ville et Pays)
	/...../.....	
	/...../.....	
	/...../.....	
	/...../.....	
	/...../.....	

Liens familiaux en France et à l'Etranger

	Nom	Prénom	Nationalité	Lieu de résidence (Ville et Pays)
père				
mère				
Frère/Soeur				
Frère/Soeur				
Frère/Soeur				

Je soussigné(e) M. (Mme)..... certifie l'exactitude des renseignements précités en vue de l'examen de ma demande de titre de séjour.

A....., le/...../..... Signature :

Cadre réservé à la préfecture :

N° étranger :

Date de réception du dossier :

Gestionnaire dossier :

Horaires d'ouverture au public

DEPOT DE DOSSIER

Vous devrez **prendre rendez-vous** puis vous présenter **en personne** avec votre dossier complet.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture ou par téléphone.

Par la suite, un certificat médical à compléter vous sera remis par le service de la préfecture qu'il conviendra que vous complétiez auprès d'un médecin et qui devra être adressé directement au service médical de l'OFII.

La préfecture n'a à connaître d'aucun élément médical vous concernant.

CONTACTS

Site internet : www.hautes-alpes.gouv.fr

Une rubrique « contacts » en haut à droite de la page d'accueil matérialisée par le schéma suivant :
permet d'adresser une correspondance électronique au service.

Par mail : pref-etrangers@hautes-alpes.gouv.fr

Par courrier :

Préfecture des Hautes-Alpes
Bureau de la citoyenneté
Service séjour
28 rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex

Par téléphone : 04.92.40.49.02 uniquement le mardi entre 14H et 16H et le jeudi entre 14h et 16H

Divers

Durant l'instruction du dossier, les agents d'accueil ne seront pas en mesure de vous renseigner.

En cas de besoin, vous serez contacté(e) par nos services aux coordonnées que vous nous avez fournies.

Les timbres fiscaux qui pourront vous être demandés sont des timbres fiscaux « titre pour étrangers » qui sont désormais disponibles uniquement au format électronique et peuvent être achetés soit dans un bureau de tabac, soit directement sur le site internet :

<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp>

Liste des pièces à fournir lors du dépôt du dossier de demande (originaux + copies)

Dans tous les cas :

- ⇒ un document prouvant l'état-civil (acte de naissance, etc)
- ⇒ un document prouvant la nationalité (passeport ou carte consulaire)
- ⇒ 3 photographies d'identité homologuées
- ⇒ un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ⇒ Visa D, Document justifiant le séjour régulier en France ou à défaut, Timbre fiscal de 50 € (L.311-13 D du Ceseda)

Selon la situation :

- ⇒ si la demande concerne un enfant malade : document d'état civil établissant le lien de filiation
- ⇒ si vous êtes marié ou pacsé : acte de mariage ou de pacs + pièce d'identité du conjoint ou partenaire
- ⇒ si vous avez des enfants : livret de famille ou actes de naissance de l'ensemble des enfants